

## RÉSUMÉ

**Union des membres de l'Église.** — On entend par la *communio des saints* la communication des biens spirituels entre les membres de l'Église, unis entre eux sous un seul et même chef, qui est Jésus-Christ. Ils se trouvent dans trois états différents, suivant qu'ils font partie de l'Église militante, de l'Église souffrante ou de l'Église triomphante.

**Biens spirituels de l'Église.** — De l'union de ces membres entre eux, il résulte que le bien de chacun tourne à l'avantage des autres. — Les biens spirituels de l'Église sont les mérites de Jésus-Christ, de la très sainte Vierge et des saints, le saint sacrifice de la messe, les prières et les bonnes œuvres des fidèles. La richesse de ce trésor est inestimable.

**Communication des biens spirituels.** — Les fidèles de la terre adressent des prières aux saints, et ceux-ci leur obtiennent, par les mérites de Jésus-Christ et leurs propres mérites, des grâces abondantes. Les fidèles de la terre intercedent pour les âmes du purgatoire en demandant à Dieu de les délivrer ou de les soulager, et c'est une pieuse croyance que les âmes du purgatoire, à leur tour, prient pour les membres de l'Église militante. Les saints du ciel viennent en aide aux âmes du purgatoire. La communion des biens spirituels existe entre les fidèles de la terre; ils intercedent les uns pour les autres; les grâces que chacun reçoit, les bonnes œuvres qu'il opère, profitent à tous. — Nous ignorons dans quelle mesure les membres de l'Église participent à son trésor spirituel; mais on ne peut douter que la mesure de cette application ne dépende beaucoup des dispositions de chacun. — Les fidèles en état de péché mortel ne produisent aucun fruit ni pour eux-mêmes ni pour les autres; ils n'en sont pas moins membres de l'Église; à ce titre ils ont part à la communion des saints et peuvent, par les mérites de leurs frères, recevoir des grâces de conversion. — Les infidèles, les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les excommuniés n'ont aucune part à la communion des saints.

## TABLEAU SYNOPTIQUE

DE LA COMMUNION DES SAINTS	Union des membres de l'Église	Les trois états de ses membres	{	Église militante.
				Église souffrante.
	Les biens spirituels de l'Église	{	Les mérites de Notre-Seigneur.	
			Les mérites de la très sainte Vierge et des saints. Le saint sacrifice de la messe. Les bonnes œuvres des fidèles.	
Communication des biens spirituels	{	Entre les saints et les fidèles de la terre.		
		Entre les fidèles et les âmes du purgatoire. Les fidèles entre eux.		
Ceux qui en sont exclus : les infidèles, les hérétiques, les schismatiques, les apostats, les excommuniés.				

## CHAPITRE XIX

## Dixième article du Symbole.

Je crois la rémission des péchés.

## DE LA RÉMISSION DES PÉCHÉS

SOMMAIRE. — 1. De la rémission des péchés. — Le pouvoir de remettre les péchés appartient à Dieu, à Jésus-Christ. — Exercice de ce pouvoir par Jésus-Christ. — Transmission de ce pouvoir aux Apôtres, à l'Église. — 2. Étendue de ce pouvoir. — Conditions de la rémission des péchés. — 3. Comment l'Église remet les péchés et la peine temporelle du péché.

## 1. De la rémission des péchés.

1. Qu'est-ce que croire la rémission des péchés ?

C'est croire que Jésus-Christ a donné à son Église le pouvoir de remettre tous les péchés.

2. Qu'est-ce que remettre les péchés ?

C'est les pardonner, les effacer, les anéantir, quant à la tache et à la peine éternelle, comme s'ils n'avaient jamais été commis.

*Quand vos péchés seraient comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige<sup>1</sup>. — J'ai effacé vos iniquités comme une nuée qui passe, et vos péchés comme un nuage<sup>2</sup>.*

3. A qui appartient le pouvoir de remettre les péchés ?

Ce pouvoir n'appartient qu'à Dieu, car il n'appartient qu'à l'offensé de pardonner l'offense, comme il n'appartient qu'au créancier de faire à son débiteur la remise de sa dette.

*C'est moi, c'est moi-même qui efface vos iniquités pour l'amour de moi<sup>3</sup>.*

4. Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il le pouvoir de remettre les péchés ?

Jésus-Christ a ce pouvoir : 1<sup>o</sup> en tant que Dieu égal à son Père :

<sup>1</sup> Isaïe, I, 18. — <sup>2</sup> Isaïe, XLIV, 22. — <sup>3</sup> Isaïe, XLIII, 25.



Tout ce que le Père fait, le Fils le fait pareillement<sup>1</sup>. — Tout ce qui est à vous est à moi<sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> En tant qu'homme, car il a reçu ce pouvoir de son Père.

Afin que vous sachiez que le Fils de l'Homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés : Levez-vous, dit-il au paralytique, prenez votre lit et retournez en votre maison<sup>3</sup>.

3<sup>o</sup> En tant que Sauveur, parce qu'il a acheté ce pouvoir au prix de son sang.

Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde<sup>4</sup>.

5. Jésus-Christ a-t-il exercé ce pouvoir sur la terre ?

Il l'a exercé en plusieurs circonstances, notamment lorsqu'il dit à ce paralytique : « Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis<sup>5</sup>, » et à Marie Madeleine : « Vos péchés vous sont remis... Votre foi vous a sauvée; allez en paix<sup>6</sup>. »

6. A qui Jésus-Christ a-t-il communiqué le pouvoir de remettre les péchés ?

Aux apôtres. Le jour même de sa résurrection, il leur donna le pouvoir de ressusciter les âmes ensevelies dans le péché : « La paix soit avec vous ! leur dit-il en leur apparaissant dans le cénacle, la paix soit avec vous ! Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi, je vous envoie. » Lorsqu'il eut dit ces mots, il souffla sur eux et leur dit : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez<sup>7</sup>. »

7. Pourquoi leur dit-il : Recevez le Saint-Esprit ?

Parce qu'il fallait que les Apôtres reçussent le Saint-Esprit pour le communiquer à ceux qui leur demanderaient la rémission de leurs péchés. C'est en effet par la grâce de l'Esprit-Saint que le pécheur est justifié. En vertu de cette grâce, non seulement ses péchés cessent de lui être imputés, mais ils sont enlevés de l'âme, qui, ainsi purifiée, devient l'amie de Dieu et le temple de l'Esprit-Saint.

8. N'est-ce qu'à ses Apôtres que Jésus-Christ a donné le pouvoir de remettre les péchés ?

Il l'a donné dans leur personne à son Église, afin que toujours il y eût parmi les hommes un ministère de réconciliation<sup>8</sup>.

9. Est-il de foi que l'Église a le pouvoir de remettre les péchés ?

C'est une vérité de foi catholique définie par le concile de Trente.

<sup>1</sup> Jean, v, 19. — <sup>2</sup> Jean, xvii, 10. — <sup>3</sup> Matth., ix, 6. — <sup>4</sup> Jean, i, 29. — <sup>5</sup> Matth., ix, 2. — <sup>6</sup> Luc, vii, 48, 50. — <sup>7</sup> Jean, xx, 21, 22, 23. — <sup>8</sup> II Cor., v, 18.

« Si quelqu'un prétend, dit le concile, que ces paroles du Sauveur : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez, » ne doivent pas s'entendre du pouvoir de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de Pénitence, comme l'Église l'a toujours entendu depuis le commencement..., qu'il soit anathème<sup>1</sup>. »

10. Qui, dans l'Église, a le pouvoir de remettre les péchés ?

Ce pouvoir appartient au Pape, successeur de saint Pierre, aux évêques, successeurs des Apôtres, et aux prêtres approuvés par les évêques.

## 2. Étendue du pouvoir de remettre les péchés.

11. Jusqu'où va le pouvoir qu'a l'Église de remettre les péchés ?

Il n'a pas de bornes. C'est un pouvoir absolu et universel : *absolu*, c'est-à-dire sans réserve et sans restriction ; *universel*, c'est-à-dire atteignant tous les péchés, sans exception, si nombreux et si énormes qu'ils puissent être.

Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié aussi dans le ciel<sup>2</sup>. — Je ne dis pas de pardonner jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois<sup>3</sup>, c'est-à-dire toujours, suivant l'interprétation des Pères.

12. D'après le témoignage de Notre-Seigneur, n'y a-t-il pas des péchés irrémissibles ?

Notre-Seigneur, il est vrai, a déclaré que le blasphème contre le Saint-Esprit<sup>4</sup> est irrémissible. Cela tient aux mauvaises dispositions de celui qui le commet et de sa résistance opiniâtre à la grâce ; mais ce péché n'est pas absolument irrémissible, et l'Église pourrait le remettre comme les autres, si le blasphémateur s'en repenit humblement.

13. Dieu met-il des conditions au pardon des péchés ?

Dieu, maître de ses dons, n'accorde la rémission des péchés que sous les conditions déterminées par sa sagesse ; il ne l'accorde pas à ceux qui ne sont point dans les dispositions voulues.

14. A qui appartient-il de juger de ces dispositions ?

Aux ministres de l'Église, à qui Jésus-Christ a donné le pouvoir de retenir, comme de remettre les péchés. « Les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »

<sup>1</sup> Le péché contre le Saint-Esprit dont il est parlé dans ce passage de l'Évangile (Matth., xii, 31) consiste, d'après le contexte, à attribuer au démon, par une malice affectée, les miracles du Sauveur.

<sup>2</sup> Session XIV, can. iii. — <sup>3</sup> Matth., xviii, 18. — <sup>4</sup> Matth., xviii, 22.



15. Ces dispositions donnent-elles au pécheur droit au pardon ?

Nullement ; elles sont une condition nécessaire que Dieu exige, mais la rémission des péchés n'en est pas moins un don gratuit de la miséricorde de Dieu, qui pardonne en vue des mérites de Jésus-Christ, « en qui nous avons été rachetés par son sang, pour que nos péchés nous soient remis selon les richesses de sa grâce<sup>1</sup>. »

### 3. Comment l'Église remet les péchés et les peines du péché.

16. Comment l'Église remet-elle les péchés ?

Elle les remet ordinairement par les sacrements de baptême et de pénitence, et exceptionnellement par l'extrême-onction, et, d'après l'opinion la plus probable et la plus commune, indirectement par les autres sacrements.

17. Quels sont les péchés qu'il y a obligation de soumettre au pouvoir des clefs<sup>a</sup> ?

Tous les péchés mortels, même ceux qui auraient été effacés par la contrition parfaite.

18. En est-il de même pour les péchés véniels ?

Non, car on peut en obtenir la rémission par d'autres moyens<sup>2</sup>.

19. Quelle est la peine que l'Église remet toujours en absolvant le pécheur ?

La peine éternelle qu'a méritée le péché mortel.

20. L'Église a-t-elle aussi le pouvoir de remettre la peine temporelle due au péché ?

Oui, elle a le pouvoir de la remettre en tout ou en partie, ce qu'elle fait par la pénitence sacramentelle ou par les indulgences.

21. Sur quoi est fondé le pouvoir des indulgences ?

Sur ces paroles de Jésus-Christ : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel<sup>3</sup>. »

#### TRAITS HISTORIQUES

Serpents d'airain. (Nombres, XXI, 7-9.) — Pénitence de David. (II Rois, XII.) — Générosité de Madeleine. (Luc, VII, 36-50.) — Repentir de saint Pierre. (Marc, XIV, 66-72 ; Jean, XXI, 15-17.) — Le bon larron. (Luc, XXIII, 40-43.)

<sup>a</sup> Pouvoir des clefs, pouvoir de lier et de délier.

<sup>1</sup> Éphés., I, 7. — <sup>2</sup> Voir Sacrement de pénitence, III<sup>e</sup> partie. — <sup>3</sup> Voir Indulgences, III<sup>e</sup> partie.

#### RÉSUMÉ

**De la rémission des péchés.** — Remettre les péchés, c'est les pardonner, les anéantir, quant à la tache et à la peine éternelle, comme s'ils n'avaient jamais été commis. — Le pouvoir de remettre les péchés n'appartient qu'à Dieu. Notre-Seigneur a ce pouvoir : 1<sup>o</sup> en tant que Dieu, égal à son Père ; 2<sup>o</sup> en tant qu'homme, ayant reçu ce pouvoir de son Père. — 3<sup>o</sup> en tant que Sauveur, ayant acheté ce pouvoir au prix de son sang. — Il a communiqué ce pouvoir à ses Apôtres, et dans leur personne à son Église, afin que toujours, parmi les hommes, il y eût un ministère de réconciliation.

**Étendue du pouvoir de l'Église.** — Le pouvoir qu'a l'Église de remettre les péchés n'a pas de bornes. C'est un pouvoir absolu et universel. — Notre-Seigneur a déclaré que le blasphème contre le Saint-Esprit est irrémissible ; mais cela tient aux mauvaises dispositions de celui qui le commet ; l'Église pourrait remettre ce péché, si le blasphémateur s'en repentait.

**Comment l'Église remet les péchés.** — Elle les remet ordinairement par les sacrements de Baptême et de Pénitence, et exceptionnellement par l'Extrême-Onction.

En absolvant le pécheur, l'Église remet toujours la peine éternelle ; mais elle a le pouvoir de remettre aussi en tout ou en partie la peine temporelle due au péché, ce qu'elle fait soit par la pénitence sacramentelle, soit par les indulgences.

#### TABLEAU SYNOPTIQUE

	En quoi consiste la rémission des péchés.	
	Le pouvoir de remettre les péchés appartient à Dieu seul.	
RÉMISSION DES PÉCHÉS	Notre-Seigneur a ce pouvoir	{ En tant que Dieu.
		{ En tant qu'homme, comme l'ayant reçu du Père. En tant que Sauveur.
	Pouvoir communiqué aux Apôtres et à l'Église : absolu, universel.	
L'Église remet	Les péchés	{ Par le baptême.
		{ Par le sacrement de pénitence.
	La peine du péché	{ La peine éternelle, en absolvant le pécheur.
{ La peine temporelle, par la pénitence sacramentelle ou par les indulgences.		



## CHAPITRE XX

### Onzième article du Symbole.

Je crois la résurrection de la chair.

### DE LA RÉSURRECTION DES CORPS

SOMMAIRE. — 1. De la résurrection. Preuves de la résurrection. — 2. État des corps ressuscités. — Qualités des corps des Justes : impassibilité, clarté, agilité, subtilité. L'auréole. — État des corps des réprouvés.

#### 1. De la résurrection.

1. Que nous apprend le onzième article du Symbole ?

Il nous apprend qu'à la fin du monde, avant le jugement dernier, l'âme de chaque homme reprendra son propre corps, pour ne plus s'en séparer. Tous ressusciteront, ceux qui seront déjà morts avant le temps du jugement, et ceux qui mourront à cette époque.

2. Pourquoi dit-on la résurrection de la chair ?

Parce que, dans cette nouvelle union de l'âme et du corps, c'est le corps, et non l'âme, qui revient à la vie.

3. Comment établit-on le dogme de la résurrection ?

On l'établit : 1<sup>o</sup> Par l'enseignement de l'Église, qui l'affirme dans ses Symboles, et qui a défini, dans le quatrième concile de Latran, que tous les hommes ressusciteront avec leurs propres corps.

2<sup>o</sup> Par la sainte Écriture :

*Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre, et que de nouveau je serai environné de ma peau, et que dans ma chair je verrai mon Dieu. Je dois le voir moi-même, et non un autre, et mes yeux doivent le contempler ; c'est là mon espérance ; elle repose dans mon sein<sup>1</sup>. — Ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront : les uns, pour la vie éternelle, et les autres, pour un opprobre qu'ils auront toujours devant les yeux<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> Job, xix, 25-27. — <sup>2</sup> Dan., xii, 2.

*Vous nous détruisez dans la vie présente, disait à Antiochus l'un des sept frères Machabées ; mais le Roi du monde nous ressuscitera à la résurrection de la vie éternelle, nous, morts pour ses lois<sup>1</sup>.*

*Tous ceux qui sont dans le tombeau entendront la voix du Fils de Dieu, et en sortiront ; ceux qui auront fait le bien, pour ressusciter à la vie ; mais ceux qui auront fait le mal, pour ressusciter à leur condamnation<sup>2</sup>.*

*Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour<sup>3</sup>.*

*Votre frère ressuscitera à la résurrection du dernier jour<sup>4</sup>.*

*Si les morts ne ressuscitent point, le Christ non plus n'est pas ressuscité... Mais très certainement le Christ est ressuscité d'entre les morts, comme prémices de ceux qui dorment. Car par un homme est venue la mort, et par un homme la résurrection des morts. Et comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi dans le Christ<sup>5</sup>.*

*Cela se fera en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette. Car la trompette sonnera, et les morts ressusciteront incorruptibles<sup>6</sup>.*

4. La raison ne démontre-t-elle pas la convenance de la résurrection ?

La raison fournit deux principaux arguments de convenance en faveur du dogme de la résurrection :

1<sup>o</sup> L'âme de l'homme est destinée à être unie à un corps ; le corps est son complément naturel. Voilà pourquoi elle désire lui rester unie et répugne d'en être séparée. Elle doit donc, après la mort, aspirer à le reprendre, pour ne pas demeurer incomplète. Si le corps ne ressuscitait pas, il faudrait dire que l'homme, œuvre de prédilection des mains divines, devrait en permanence demeurer dans un état contre nature.

2<sup>o</sup> Le corps est ici-bas l'instrument naturel de l'âme pour le bien ou pour le mal. Il est donc juste qu'il ait sa part des récompenses ou des châtiments de l'autre vie.

3<sup>o</sup> L'homme est le résumé de la création, et il manquerait, pendant toute l'éternité, un élément de beauté, un échelon dans les êtres, l'échelon qui relie les corps aux esprits, si la résurrection n'avait point lieu.

5. La nature nous offre-t-elle des images de la résurrection ?

Oui, dans l'arbre, qui semble mourir en hiver pour revivre au printemps ; dans le grain de blé, qui pourrit dans le sol pour devenir en été un bel épi ; dans la chenille, qui se file un tombeau pour en sortir papillon.

<sup>1</sup> II Mach., vii, 9. — <sup>2</sup> Jean, v, 28, 29. — <sup>3</sup> Jean, vi, 55. — <sup>4</sup> Jean, xi, 23, 24. — <sup>5</sup> I Cor., xv, 16-22. — <sup>6</sup> I Cor., xv, 52.



« Dieu a déposé la croyance à la future résurrection des corps dans ses œuvres, avant de la consigner dans les Écritures, et l'a manifestée par sa puissance, avant de l'enseigner par sa parole. » (TERTULLIEN.)

6. Comment la résurrection des morts est-elle possible, quand on considère ce que deviennent les éléments de nos corps après le trépas et surtout après des siècles?

Le prodige de la résurrection à la fin des temps peut étonner notre raison; mais il faut nous rappeler que Dieu interviendra par sa toute-puissance, et qu'il ne saurait avoir plus de difficulté pour retrouver les éléments essentiels de nos corps qu'il n'en a eu pour les créer.

*Ossements desséchés... Voici ce que dit le Seigneur :... Je vous donnerai des nerfs... je vous couvrirai de peau, et je vous ranimerai, et vous vivrez, et vous connaîtrez que je suis le Seigneur<sup>1</sup>.*

7. Comment se fera la résurrection?

L'âme mise en présence des éléments du corps que la puissance de Dieu aura réunis s'en emparera, les organisera en corps humain en leur communiquant la vie, le mouvement et le sentiment propres à ce nouvel état.

Rien n'exige, d'ailleurs, que nous ressuscitions avec *tous* les atomes dont notre corps était composé en mourant; la matière de notre corps est *notre* parce qu'elle est informée par *notre* âme. Celle-ci restant la même, peu importe en quelle quantité nos atomes se retrouvent.

8. Le corps ressuscité sera-t-il, pour chaque homme, substantiellement le même que celui qu'il avait autrefois?

Oui, puisqu'il sera reconstitué avec les éléments essentiels qui appartiennent à l'ancien corps.

## 2. État des corps ressuscités.

9. Dans quel état Dieu ressuscitera-t-il les corps?

Il est à présumer qu'il les ressuscitera, même ceux des damnés, dans l'état d'intégrité et de développement complet où furent créés Adam et Ève.

10. En quoi consistera cet état d'intégrité et de développement complet?

En ce que : 1<sup>o</sup> les corps ressuscités seront exempts de tout défaut physique, sans qu'il leur manque aucun membre, aucun organe; 2<sup>o</sup> ils auront, on peut du moins le penser, le développement qui convient à l'âge intermédiaire entre l'enfance et la vieillesse.

<sup>1</sup> Ezéch., xxxvii, 4, 5, 6.

11. Ces corps seront-ils tous semblables?

Non, ils conserveront les différences individuelles qui se rencontrent partout dans les œuvres divines.

12. Seront-ils assujettis aux fonctions de la vie végétative?

Non; sous ce rapport, ils seront dans les mêmes conditions que les esprits purs<sup>1</sup>.

13. Y aura-t-il, sous les autres rapports, une grande différence entre les corps des justes et ceux des réprouvés?

L'âme transfigurée par la gloire céleste communiquera aux corps des justes des qualités que n'auront point ceux des réprouvés.

*Nous ressusciterons bien tous, mais nous ne serons pas tous changés<sup>2</sup>.*

14. Que nous enseigne l'apôtre saint Paul au sujet de ce changement?

Après avoir comparé le corps du juste à une graine semée en terre et qui n'est point vivifiée si auparavant elle ne meurt, il dit : « Le corps est semé dans la corruption, il ressuscitera dans l'incorruptibilité. — Il est semé dans l'abjection, il ressuscitera dans la gloire. — Il est semé dans la faiblesse, il ressuscitera dans la force. — Il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel<sup>3</sup>. »

Il est très convenable que notre chair, purifiée et consacrée par les sacrements, nourrie du corps et du sang de Jésus-Christ et devenue le temple de l'Esprit-Saint, soit ainsi glorifiée un jour, et ne demeure pas à jamais dans la poussière et l'abjection du tombeau.

15. Quelles seront donc les qualités des corps des justes?

Les qualités des corps glorieux seront : l'impassibilité, la clarté, l'agilité et la subtilité.

16. Qu'est-ce que l'impassibilité?

C'est une qualité surnaturelle qui rend le corps inaccessible à la souffrance et à la mort.

17. Suit-il de là que les corps glorifiés seront insensibles?

Non, car les sens, devenus très subtils et très délicats, jouiront des plus pures délices que puisse offrir la nature, transfigurée elle-même.

18. Qu'est-ce que la clarté?

C'est une qualité surnaturelle qui rend le corps tout resplendissant de lumière. — Le corps brillera de la clarté que lui com-

<sup>1</sup> Matth., xxii, 30. — <sup>2</sup> I Cor., xv, 51. — <sup>3</sup> I Cor., xv, 42-44.



muniquera l'âme, de même que l'âme bienheureuse brille de la clarté divine.

*Les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père*<sup>1</sup>.

19. Qu'est-ce que l'agilité ?

C'est une qualité surnaturelle qui rend le corps rapide comme la pensée.

20. Qu'est-ce que la subtilité ?

C'est une qualité surnaturelle qui permet au corps de traverser la matière sans la diviser, comme la lumière traverse le cristal.

21. Pourquoi dit-on que ces qualités sont surnaturelles ?

Parce que, dans le corps glorieux, ces qualités émanent d'une âme transformée par la vision béatifique.

22. Quel sera le type des corps glorieux ?

Ce sera celui de Jésus-Christ, « qui reformera notre misérable corps, en le conformant à son corps glorieux, par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses<sup>2</sup>. »

23. Outre ces qualités essentielles et communes à tous les bienheureux, n'y a-t-il pas pour quelques-uns un degré de gloire particulier ?

Oui, c'est l'auréole<sup>3</sup>.

24. Qu'est-ce que l'auréole ?

L'auréole est une joie accidentelle qui rejailit de l'âme bienheureuse sur son corps et y brille d'un éclat spécial, par suite d'une victoire insigne.

25. Combien y a-t-il d'auréoles ?

Il y en a trois, autant que d'insignes victoires sur les ennemis du salut : 1<sup>o</sup> celle des martyrs, qui ont triomphé du monde; 2<sup>o</sup> celle des vierges, qui ont triomphé de la chair; 3<sup>o</sup> celle des docteurs, qui ont triomphé du démon, en dissipant les ténèbres de l'erreur.

26. Que seront les corps des réprouvés ?

Ils seront immortels comme les corps des bienheureux, mais privés des qualités glorieuses.

27. Pourquoi seront-ils privés des qualités glorieuses ?

Parce qu'une âme, maudite et séparée de Dieu, ne peut que rendre misérable le corps qui lui est uni.

<sup>3</sup> *Aureola corona*, couronne d'or.

<sup>1</sup> Matth., XIII, 43. — <sup>2</sup> Philip., III, 21.

28. Qu'auront-ils au lieu de l'impassibilité ?

Ils auront la capacité de souffrir toujours des douleurs inexprimables.

29. Et au lieu de la clarté ?

Ils auront en partage les ténèbres d'une nuit éternelle.

30. Et au lieu de l'agilité ?

Ils auront cette difficulté de se mouvoir qu'éprouve le prisonnier chargé de chaînes, ou le malade paralysé par la souffrance.

31. Et au lieu de la subtilité ?

Ils auront la grossièreté de la matière la plus opaque.

#### TRAITS HISTORIQUES

Espérance de Job. (Job, XIX.) — Vision d'Ézéchiél. (Ézéchl., XXXVII.)  
— Résurrection de Lazare. (Jean, XI.)

#### RÉSUMÉ

**Résurrection.** — A la fin des temps, chaque âme humaine reprendra son propre corps. — Cette vérité est établie par l'enseignement de l'Église, par la sainte Écriture, et même par les données de la raison. On objecte contre la résurrection la dispersion des éléments de nos corps après la mort; mais on oublie que tout est possible à la puissance de Dieu, et qu'il ne saurait avoir plus de difficulté pour retrouver les éléments essentiels de nos corps, qu'il n'en a eu pour les créer.

**État des corps ressuscités.** — Il est à présumer que tous les corps, même ceux des damnés, seront ressuscités dans l'état d'intégrité et de développement complet où furent créés Adam et Ève. Mais les corps des justes auront des qualités que n'auront pas les corps des réprouvés.

Les corps des *justes* seront : 1<sup>o</sup> *impassibles*, c'est-à-dire inaccessibles à la souffrance; 2<sup>o</sup> *lumineux*, c'est-à-dire resplendissants de la clarté que leur communiquera l'âme; 3<sup>o</sup> *agiles*, c'est-à-dire rapides comme la pensée; 4<sup>o</sup> *subtils*, c'est-à-dire pouvant traverser la matière, comme la lumière traverse le cristal. — Outre ces qualités, certains corps glorieux auront un degré de gloire particulière, qui est l'*auréole*. Il y a l'auréole des martyrs, celle des vierges, celle des docteurs.

Les corps des *réprouvés* seront immortels; mais, au lieu de l'impassibilité, ils auront la capacité de souffrir toujours des douleurs inexprimables; au lieu de la clarté, ils auront les ténèbres en partage; au lieu de l'agilité, ils auront cette difficulté de se mouvoir qu'éprouve le prisonnier ou le malade paralysé par la souffrance; au lieu de la subtilité, ils auront la grossièreté de la matière la plus opaque.



## TABLEAU SYNOPTIQUE

RÉSURRECTION DE LA CHAIR	Résurrection	En quoi elle consiste.	Vérité établie	Par l'Église.
				Par l'Écriture.
	État des corps ressuscités	Corps des Justes	Impassibles.	Auréole des martyrs, des vierges, des docteurs.
			Lumineux.	
Corps des réprouvés	Sujets à tous les tourments.	Ténébreux.	Lourds et incapables de se mouvoir. Auront la grossièreté de la matière la plus opaque.	
		Agiles.		
				Subtils.

## CHAPITRE XXI

## Douzième article du Symbole.

Je crois *la vie éternelle*.

## DE LA VIE ÉTERNELLE

SOMMAIRE. — La vie éternelle. — Les fins dernières de l'homme. — Le purgatoire. — 1. De la mort. — Ce que nous savons au sujet de la mort. Ce que nous ignorons. — La mort du juste. La mort du pécheur. — 2. Du jugement. — Jésus-Christ, juge suprême. — Jugement particulier. Où et quand il a lieu. Sentence irrévocable. — Jugement général. Motifs de ce jugement. — 3. Du purgatoire. — Son existence. — Peines du purgatoire. Peine du dam. Peine du sens. Grandeur de ces peines. — Motifs de soulager les âmes du purgatoire. Moyens. — 4. Du ciel. — Son existence. — Le bonheur du ciel. Exemption de tout mal. Possession de tout bien. Vision intuitive. Bonheur accidentel. — Inégalité dans la récompense des élus. — 5. Les limbes des enfants. — Les âmes des enfants morts sans avoir été régénérés. — Elles sont exclues de la vie éternelle. — Elles ne souffrent pas la peine du sens. Bien que privées de la vue de Dieu, elles jouissent d'un bonheur naturel. — 6. De l'enfer. — Son existence. — Les peines de l'enfer. Peine du dam. Peine du sens. Peines accidentelles. — Peines proportionnées à la nature et au nombre des péchés. — Éternité des peines. Réfutation des objections.

## De la vie éternelle en général.

1. Qu'est-ce que la vie éternelle?

C'est une vie qui doit suivre la vie présente, et qui ne finira jamais.

2. L'éternité est-elle la même pour tous les hommes?

Elle est une vie de félicité pour les justes et une vie d'effroyables tourments pour les méchants.

3. Que signifie proprement cette expression : *la vie éternelle*?

Elle signifie le bonheur sans fin des justes, de même qu'on appelle mort éternelle l'état malheureux des damnés.

4. Quelles vérités suppose le dogme de la vie éternelle?

Ce dogme suppose les vérités qu'on appelle *fins dernières* de l'homme, et qui sont : la mort, le jugement, le paradis et l'enfer.Tout homme doit *mourir* avant d'entrer dans l'éternité; son